



Consultation sur une politique industrielle

# L'électricité, toujours au cœur du développement industriel et économique du Québec

Mémoire de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité – AQCIÉ

Montréal, le 15 mars 2013

**AQCIÉ**   
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSOmmATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

# L'électricité, toujours au cœur du développement industriel et économique du Québec

Mémoire de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité,  
présenté dans le cadre de la consultation sur une politique industrielle

## Table des matières

<b>L'AQCIÉ, portrait et motif d'intervention</b> .....	<b>03</b>
<b>Les industries grandes consommatrices d'électricité</b> .....	<b>04</b>
<i>Industries GCE et développement hydroélectrique : une relation symbiotique</i> .....	04
<i>Un rôle unique dans la structure industrielle du Québec et dans ses régions</i> .....	04
<i>Le tarif payé par les industries GCE, rentable pour Hydro-Québec...         et très rentable pour le Québec</i> .....	07
<i>L'importance des investissements : gage de pérennité</i> .....	08
<b>Les critères essentiels à l'essor des industries GCE :</b> <b>des tarifs compétitifs, stables, prévisibles et flexibles</b> .....	<b>09</b>
<i>Une vive concurrence pour les investissements vitaux</i> .....	09
<i>La compétitivité du tarif L</i> .....	09
<i>La stabilité et la prévisibilité des tarifs d'électricité</i> .....	11
<i>La flexibilité tarifaire, essentielle à la pérennité des industries GCE</i> .....	11
<i>Une tendance à la décroissance qu'il faut stopper</i> .....	12
<b>Les surplus d'électricité, une occasion de dynamiser la structure industrielle du Québec</b> .....	<b>13</b>
<i>Les surplus d'électricité, une anomalie ?</i> .....	13
<i>Les contrats « à partage de risque »</i> .....	13
<i>Transformer les surplus d'électricité en surplus de croissance</i> .....	14
<b>Recommandations</b> .....	<b>15</b>
<i>Informar les citoyens sur la réalité des tarifs et des contrats à prix concurrentiel</i> .....	15
<i>Améliorer la compétitivité du tarif L et corriger le tarif M</i> .....	15
<i>Rétablir la stabilité et la prévisibilité des tarifs d'électricité québécois</i> .....	16
<i>Assurer la flexibilité nécessaire aux conditions de fourniture d'électricité</i> .....	16
<i>Favoriser l'industrialisation grâce à des prix concurrentiels</i> .....	17
<b>Les membres de l'AQCIÉ</b> .....	<b>18</b>

## L'AQCIE, portrait et motif d'intervention

### **L'AQCIE**

Fondée en 1981, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIÉ) représente les plus importants consommateurs d'électricité à des fins industrielles. Ces entreprises sont actives dans plusieurs secteurs de l'économie québécoise, dont l'agroalimentaire, l'aluminium, la pétrochimie, les pâtes et papier, la première transformation des métaux, les produits chimiques et les produits minéraux non métalliques. La liste de ses membres est présentée en page 18.

Présentes dans toutes les régions du Québec, dont elles sont souvent le moteur socio-économique, ces entreprises offrent des dizaines de milliers d'emplois parmi les mieux rémunérés du secteur industriel. L'AQCIE offre à ces entreprises la possibilité de parler d'une seule voix devant le gouvernement, le fournisseur unique d'énergie électrique et, en matière réglementaire, devant la Régie de l'énergie.

### ***Motif d'intervention***

Dans sa fonction de représentation des industries grandes consommatrices d'électricité (GCE) l'AQCIE est intéressée au premier chef par la politique industrielle du Québec et par toutes les initiatives qui peuvent contribuer à l'essor de ces industries et à la création de richesse au Québec, tout particulièrement dans ses régions.

La présente consultation lui fournit l'occasion de présenter les conditions propres à poursuivre leur investissement dans les dernières technologies, plus vertes et plus efficaces, et à assurer leur essor afin d'optimiser la création de richesse, essentielle au mieux-être et à la prospérité des Québécoises et des Québécois.

Plus largement, ces conditions gagnantes pourraient mener à une nouvelle vague d'industrialisation au Québec, axée sur le respect de l'environnement et sur l'efficacité énergétique.

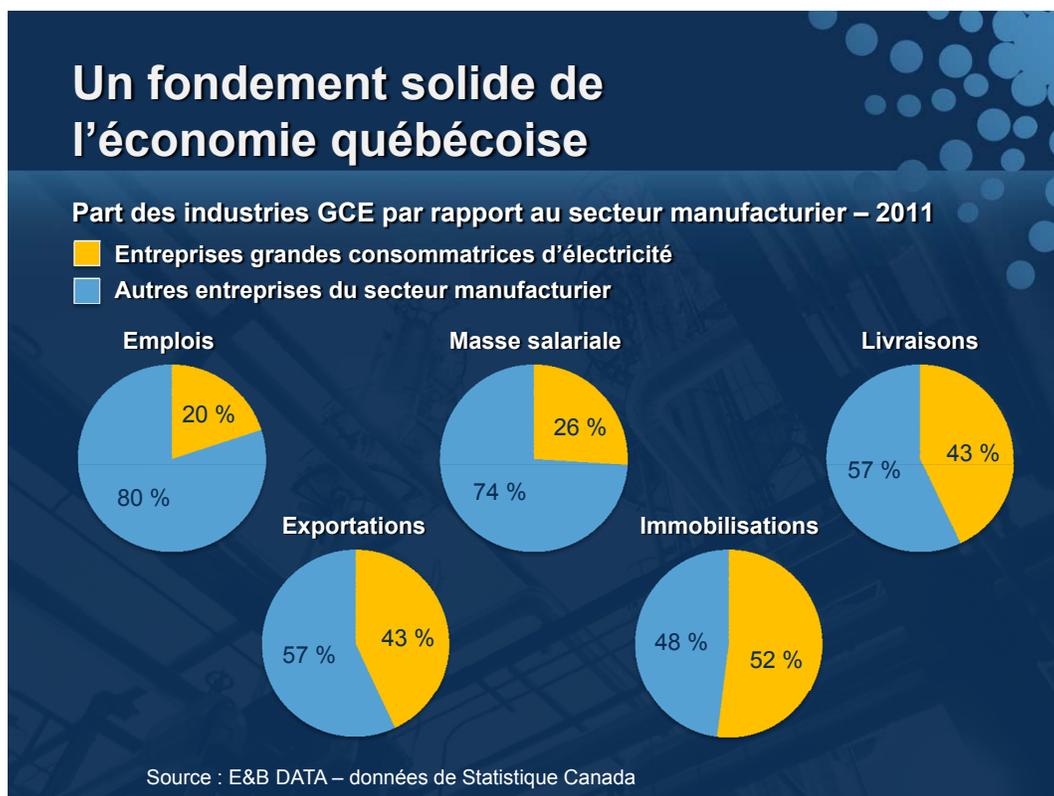
## Les industries grandes consommatrices d'électricité

### *Industries GCE et développement hydroélectrique : une relation symbiotique*

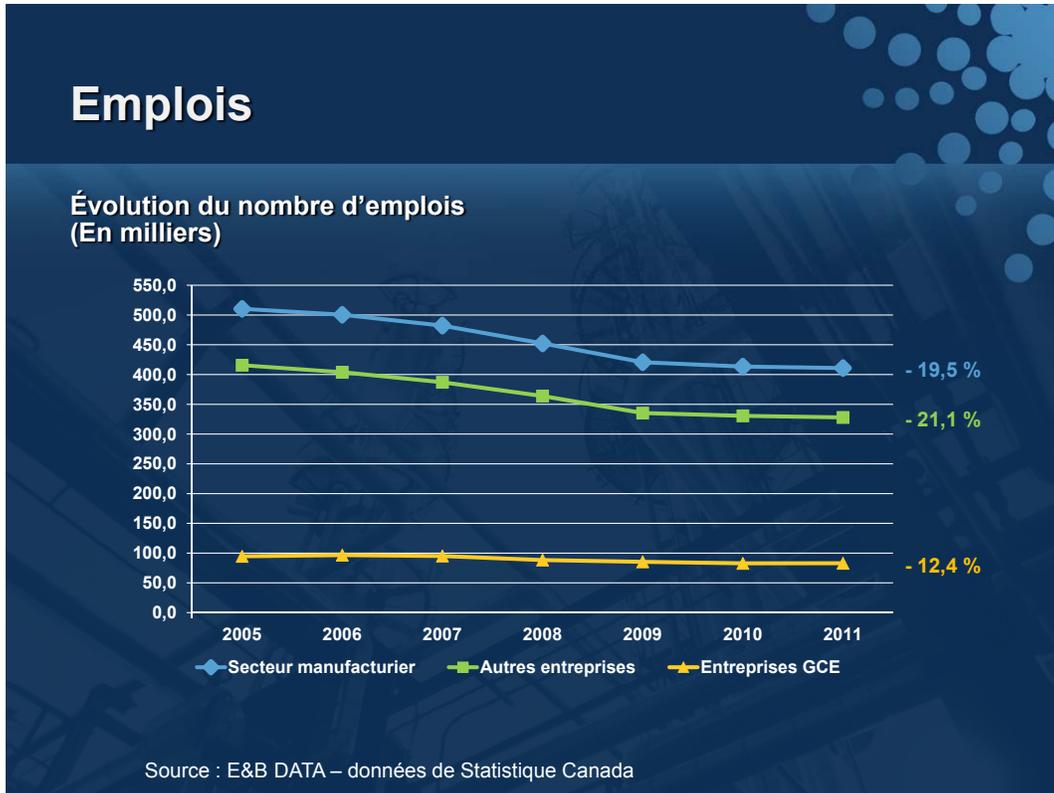
On imagine sans peine qu'il existe une relation symbiotique entre le développement hydroélectrique québécois et la présence ici d'industries grandes consommatrices d'électricités (GCE), qui constituent une partie essentielle de la structure industrielle du Québec. Depuis des décennies cette relation est l'une des grandes forces du Québec. Ces entreprises contribuent au dynamisme économique et social des régions et du Québec dans son ensemble. De plus, elles participent largement à l'amortissement des grandes centrales hydroélectriques qui font aujourd'hui partie du patrimoine québécois.

### *Un rôle unique dans la structure industrielle du Québec et dans ses régions*

Les industries GCE exploitaient 148 usines au Québec à la fin de 2012, consommant plus du tiers de la production totale d'Hydro-Québec et offrant des recettes supérieures à 2 milliards \$ au gouvernement. Plus de 83 000 emplois directs en dépendent, offrant une rémunération supérieure à la moyenne industrielle, sans compter le maintien et la création d'emplois chez des milliers de fournisseurs de biens et services. Car, comme l'indiquent les graphiques suivants, le rôle économique des industries GCE dépasse largement le simple nombre d'emplois qu'elles offrent :

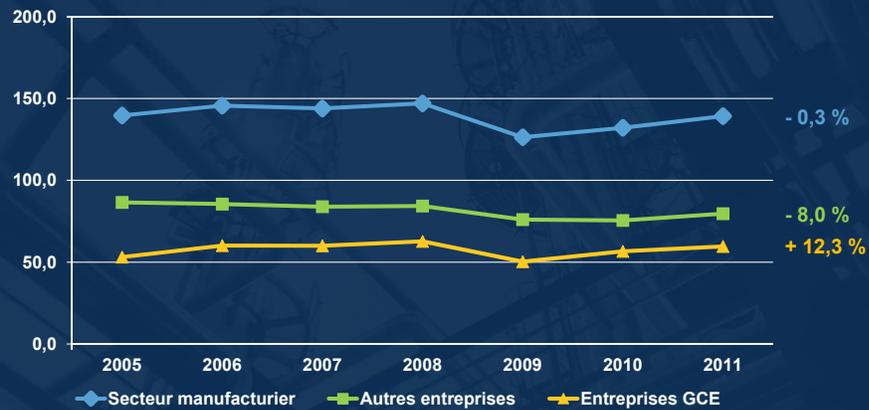


En survolant les données statistiques de 2005 à 2011, on peut également conclure que les industries GCE ont offert, en comparaison du reste du secteur manufacturier, un niveau d'emploi plus stable ainsi qu'une reprise plus marquée des livraisons et des exportations, après la crise économique de 2008-2009.



## Livraisons

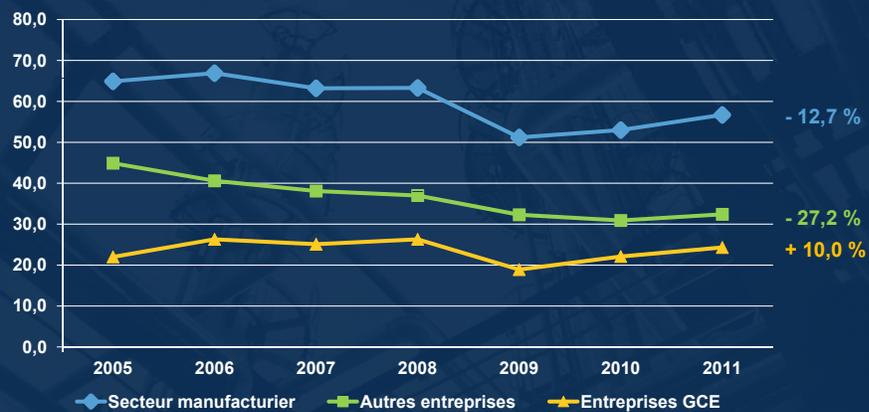
Évolution des livraisons  
(En milliards \$)



Source : E&B DATA – données de Statistique Canada

## Exportations

Évolution des exportations  
(En milliards \$)

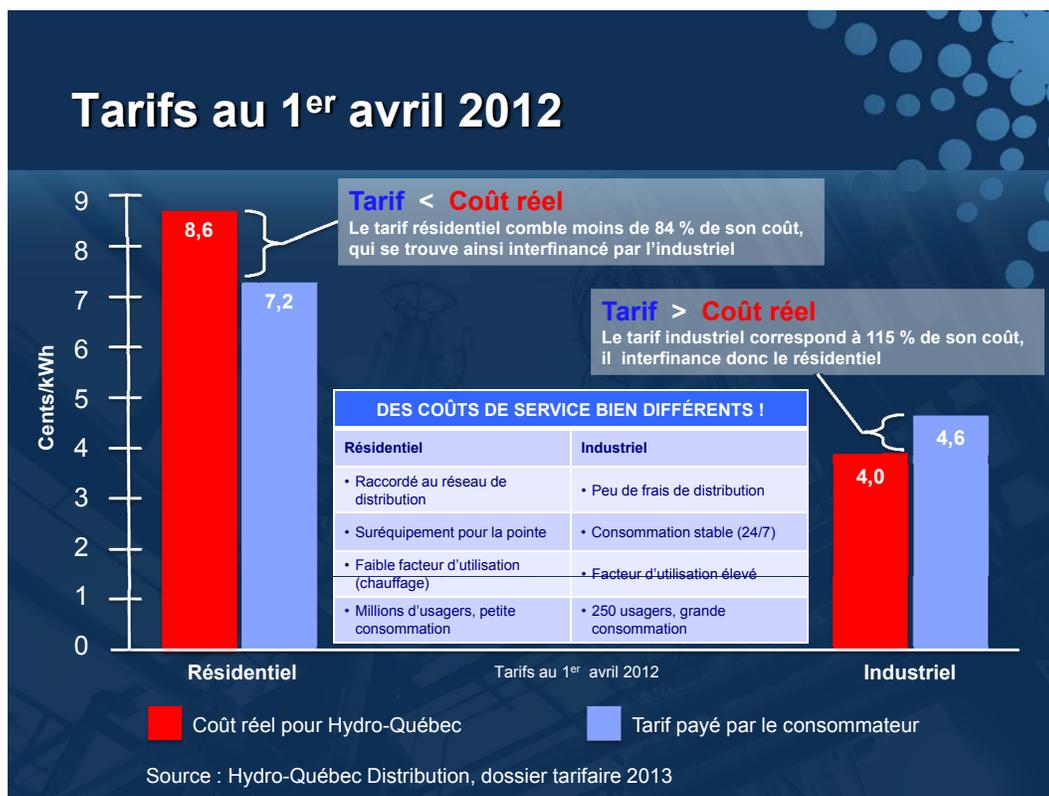


Source : E&B DATA – données de Statistique Canada

Le rôle de moteur socio-économique des industries GCE dans les régions du Québec est un autre élément crucial. Selon E&B DATA, plus de 80 % des dépenses réalisées au Québec par les industries GCE le sont à l'extérieur des grands centres urbains<sup>1</sup>. Ces dépenses en région se chiffrent en dizaines de milliards \$ par an et, à l'exception du secteur agroalimentaire, il n'existe actuellement aucun autre secteur industriel en région capable d'approcher cet ordre de grandeur<sup>2</sup>.

### **Le tarif payé par les industries GCE, rentable pour Hydro-Québec... et très rentable pour le Québec**

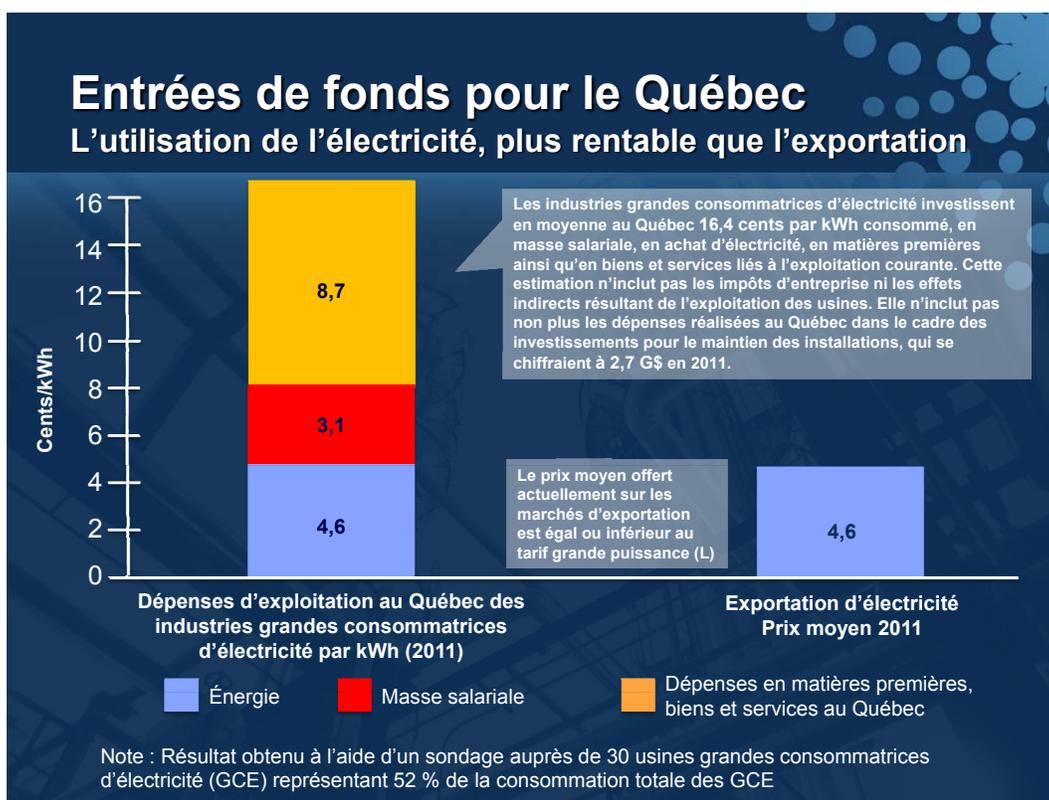
Contrairement au tarif résidentiel dont les coûts de service sont supérieurs à ce qu'il rapporte à Hydro-Québec, le tarif grande puissance, ou L, fait entièrement ses frais et offre à Hydro-Québec une marge bénéficiaire qui sert à éponger le déficit du secteur résidentiel à hauteur de 250 millions \$ par année. Le tableau suivant donne un aperçu de cet interfinancement et fournit certaines explications :



1. Estimation basée sur l'examen de fichiers-fournisseurs d'entreprises grandes consommatrices d'électricité entre 2008 et 2010  
 2. Contribution économique des entreprises grandes consommatrices d'électricité au Québec, E&B DATA 2012

Or, cette situation est assez unique au Québec, à l'heure où la majorité des juridictions offrent des tarifs industriels inférieurs au tarif L. Aux États-Unis notamment, afin de préserver leurs entreprises manufacturières et d'en attirer de nouvelles, dont certaines sont actives au Québec, plusieurs juridictions interfinancent le tarif industriel par le tarif résidentiel.

Cette situation s'explique aisément lorsque l'on considère les retombées économiques associées aux activités des grandes entreprises manufacturières. Il n'en est pas autrement au Québec, où les industries GCE investissent en moyenne plus de 16 cents/kWh en achat d'électricité, en masse salariale, en matières premières, ainsi qu'en biens et services liés à leur exploitation courante. Et ce montant n'inclut ni les impôts, ni les retombées indirectes. L'exportation d'électricité, avec des prix moyens avoisinant les 4 cents/kWh sans aucune retombée économique additionnelle au Québec, ne supporte tout simplement pas la comparaison, comme l'illustre ce tableau :



### *L'importance des investissements : gage de pérennité*

Pour la plupart d'entre elles, les industries GCE se caractérisent par l'importance des capitaux requis pour l'établissement d'installations de production et par les investissements constants et importants requis pour maintenir ces installations à niveau et pour assurer une performance enviable sous les volets de l'efficacité énergétique et du développement durable.

Ces sommes considérables, qui se chiffrent en milliards de dollars, expliquent aussi la pérennité de ces industries et le rôle structurant unique qu'elles jouent dans les régions québécoises.

## Les critères essentiels à l'essor des industries GCE : des tarifs compétitifs, stables, prévisibles et flexibles

### *Une vive concurrence pour les investissements vitaux*

Les investissements des industries GCE pour la mise à niveau et le maintien de leurs exploitations au Québec se chiffrent en milliards de dollars à chaque année, assurant encore là d'essentielles retombées économiques dans toutes les régions du Québec.

Ces investissements sont essentiels, car une installation dans laquelle on n'investit pas régulièrement se déqualifie rapidement, sur les plans de la compétitivité et de la capacité de production, certes, mais aussi sous ceux de l'efficacité énergétique et de la performance environnementale optimale. En quelques années seulement, ces installations peuvent tomber en désuétude. Se pose alors la question de l'investissement ou de la fermeture.

C'est pourquoi, ici comme ailleurs au Canada, en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les entités des entreprises GCE mondialisées se livrent une forte concurrence pour attirer chez elles les investissements qui, en somme, garantissent leur survie.

Or, les choix d'investissement ne manquent pas à l'échelle planétaire. En raison de l'importance qu'occupe l'achat d'électricité dans les coûts d'exploitation des industries GCE (de 25 % à 80 %), ainsi que de l'envergure et de la perspective de long terme associées à leurs investissements, ces derniers ne peuvent être consentis que dans un contexte de compétitivité, de stabilité et de prévisibilité des tarifs. De plus, des programmes doivent aussi être disponibles pour assurer les entreprises de la flexibilité nécessaire pour faire face aux changements qui surviennent sur le marché de façon rapide, ou cyclique, justement dans la perspective du maintien à long terme de leurs exploitations québécoises.

L'arbitrage des investissements entre leurs différentes filiales est aisé à faire pour les entreprises mondialisées qui fabriquent souvent les mêmes produits à différents endroits dans le monde. Toute diminution de l'attrait des tarifs d'électricité québécois représente une menace bien concrète.

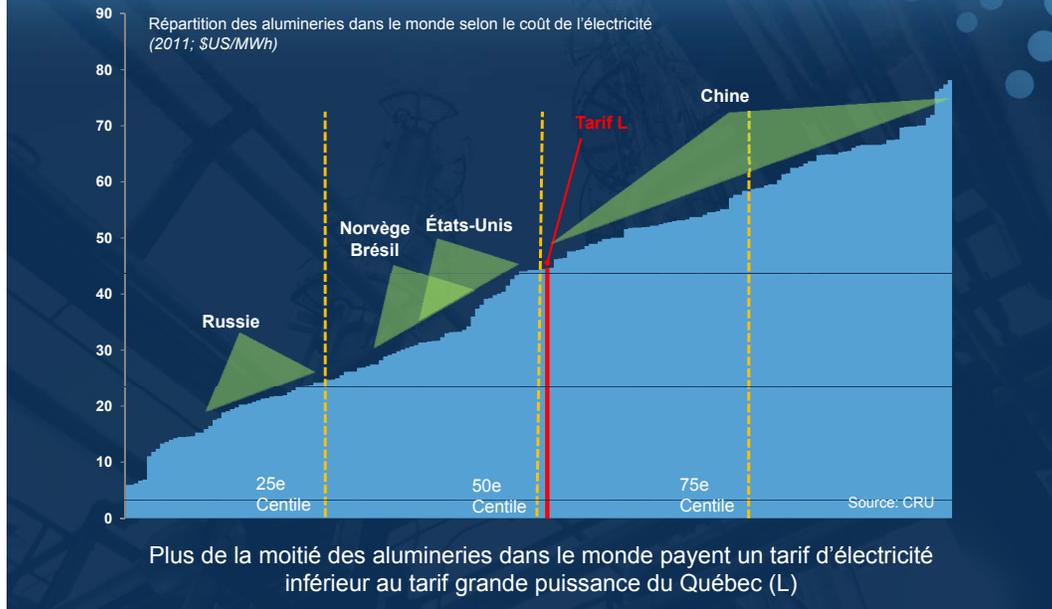
La situation québécoise devient inquiétante sous chacun des critères qui composent l'attrait des tarifs d'électricité. En pareil contexte, certains investissements échapperont au Québec et les projets auxquels ils étaient destinés seront retardés ou annulés.

### *La compétitivité du tarif L*

Considéré ici comme un prix plancher, voire préférentiel, le tarif L a perdu beaucoup de son lustre au cours des dernières années. La perception dans le public que le tarif L est un « cadeau » fait aux industriels nuit à la capacité du gouvernement de tirer pleinement avantage de l'électricité disponible.

Or, le tarif L se situe aujourd'hui dans le troisième quartile des prix offerts aux alumineries dans le monde. Cela veut dire, en clair, que plus de la moitié des tarifs d'électricité industriels de grande puissance lui sont aujourd'hui inférieurs et que cette proportion s'accroît. Et il n'est pas nécessaire de transférer les installations dans des lieux aussi éloignés que la Russie ou le Moyen-Orient, de meilleurs

## Perte de compétitivité du tarif L Exemple du secteur de l'aluminium



tarifs industriels se trouvent déjà à nos portes, aux États-Unis. Avec l'atteinte d'ici dix à quinze ans de l'autosuffisance énergétique, cette concurrence ne pourra que s'accroître chez nos voisins du Sud... et les prix offerts à nos exportations d'électricité poursuivre leur courbe descendante.

Il faut aussi souligner que d'autres industriels assujettis au tarif M voient leur compétitivité injustement compromise. Et cette situation est d'autant plus grave que plusieurs de ces industriels sont actifs dans le secteur agroalimentaire, le principal moteur socio-économique des régions du Québec.

Sur la base de ses constatations et d'un rapport d'expert, l'AQCIE a démontré devant la Régie de l'énergie que ce tarif était devenu dysfonctionnel, en raison de l'affectation depuis cinq ans de l'essentiel des augmentations au deuxième palier seulement de ce tarif. Cette situation affecte la compétitivité des industriels dont la consommation se situe régulièrement dans ce deuxième palier – et qui ne composent qu'environ 15 % des abonnés à ce tarif – car ils supportent à eux seuls toutes les augmentations de ce tarif. Il est essentiel de corriger rapidement cette situation.

Les règles élémentaires de la compétitivité font en sorte que les tarifs québécois ne pourront se maintenir, ou pire, augmenter, lorsque les prix offerts dans les marchés voisins diminuent.

- Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie, paru en novembre 2012, dépeint nos voisins comme les premiers producteurs de pétrole de la planète vers 2020 et un exportateur net de brut 10 ans plus tard. La U.S. Energy Information Administration (EIA) prévoit une augmentation de 50 % de la production pétrolière entre 2008 et 2019, soulignant que la consommation d'essence des véhicules décroîtra plus rapidement que prévu, rapprochant le moment où les États-Unis deviendront des exportateurs nets de pétrole. Sous le volet du gaz naturel, nos voisins du Sud en deviendront exportateurs nets dès 2016.

## ***La stabilité et la prévisibilité des tarifs d'électricité***

Le modèle de réglementation de l'énergie au Québec a fait ses preuves et il est encourageant de voir le gouvernement et la Régie de l'énergie s'avancer vers la réglementation incitative, une approche susceptible d'améliorer encore la situation, tant pour le distributeur que pour ses nombreuses clientèles.

Il est malheureusement impossible d'apprécier entièrement ces avancées réglementaires, en raison du climat d'incertitude instauré à la suite du dépôt du dernier budget du gouvernement du Québec. Afin de saisir les gains d'efficacité exigés d'Hydro-Québec, qui autrement auraient servi à réduire l'augmentation tarifaire demandée par le distributeur d'électricité, le gouvernement a choisi d'imposer une mesure transitoire qui vient suspendre plusieurs des droits et prérogatives de la Régie de l'énergie dans l'établissement des tarifs d'électricité.

Cette suspension, sans qu'aucun délai ne soit établi pour le rétablissement des droits et prérogatives de la Régie, nuit à la stabilité et à la prévisibilité des tarifs d'électricité. Or, il s'agit avec la compétitivité des tarifs, d'éléments essentiels dans la décision d'investir – ou non – les millions de dollars, voire les milliards de dollars, qu'exige la construction de nouvelles industries GCE, tout comme la mise à niveau ou l'augmentation de capacité des installations existantes.

Les avantages attendus de la réglementation incitative aux chapitres de la compétitivité, de la stabilité et de la prévisibilité des tarifs d'électricité au Québec sont également compromis. Par sa *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012* (Loi 25), le gouvernement se donne en effet carte blanche pour intervenir en tout temps et pour fixer les règles du jeu de la nouvelle réglementation incitative. En effet, le quatrième alinéa de l'article 48.1 oblige la Régie, dans les objectifs poursuivis par la nouvelle réglementation, à tenir compte de « tout autre objectif déterminé par le gouvernement ». Une exigence aussi peu définie et d'une portée aussi vaste est de nature à limiter les pouvoirs et prérogatives de la Régie dans l'exercice de ses fonctions. Elle constitue dans les faits une possibilité d'ingérence qui suscite de sérieuses incertitudes quant à l'évolution des tarifs d'électricité au Québec.

L'incertitude entourant la réglementation des tarifs de l'électricité, ajoutée à la perte de compétitivité de ces derniers, rend plus difficile la décision d'investir au Québec pour les industries GCE, une situation très inquiétante.

## ***La flexibilité tarifaire, essentielle à la pérennité des industries GCE***

À la base, les tarifs doivent être, comme nous venons de le voir, compétitifs, stables et prévisibles. Mais puisque les industries GCE sont établies dans une perspective de long terme, il leur est tout aussi essentiel de pouvoir compter sur des programmes souples de fourniture d'électricité qui leur permette de traverser les cycles économiques.

Bien qu'il existe déjà certains programmes, qui demeurent inchangés depuis de nombreuses années, il est essentiel de maintenir des discussions ouvertes entre les industries GCE, Hydro-Québec et la Régie de l'énergie afin d'améliorer l'efficacité des programmes existants et d'y ajouter de nouveaux volets propices à favoriser le réinvestissement dans les industries GCE.

## Une tendance à la décroissance qu'il faut stopper

Depuis l'an 2000, pas moins de 25 unités de production des industries GCE ont cessé leurs activités au Québec.

### Facettes de la perte de compétitivité

#### Fermetures

Cessations d'activité d'unités de production de GCE depuis 2000

Montréal	Pétromont (Mtl-Est)	Shell (Mtl-Est)
Montérégie	Basell (Varenes)	Pétromont (Varenes)
	Atlas Steel (Sorel)	RTA (Beauharnois)
Centre-du-Québec	Norsk-Hydro (Bécancour)	Magnolia (Centre-du-Québec)
Capitale-Nationale	Abitibi-Bowater (Donnacona)	Abitibi Bowater (Beaupré)
	Papiers White Birch (Stadacona)	PFR-Mach. No 4 (Clermont)
Gaspésie	Smurfit-Stone (New Richmond)	Gaspésia (Chandler)
Côte Nord	Kathadin Pâte (Port Cartier)	
Outaouais	Domtar (Gatineau)	Smurfit Stone (Fort Coulonge)
Mauricie	Abitibi Bowater (Shawinigan)	Corus (Trois Rivières)
	PFR – Mach. No 10 (Shawinigan)	
Saguenay–Lac-St-Jean	Cascades, div. Fjordcell (Jonquière)	PFR – Mach. No 6 (Kénogami)
Laurentides	Cascades (Lachute)	
Abitibi-Témiscamingue	Agnico-Eagle (Val-d'Or)	
Nord-du-Québec	Inmet	

Sources : E&B DATA – AQCIE – CIFQ – Association canadienne de l'industrie de la chimie

La majorité de ces fermetures est associée au secteur des pâtes et papiers, durement éprouvé au cours de la dernière décennie. Leur disparition soulève le besoin criant de leur remplacement, qui depuis plus d'une décennie ne se produit pas à un niveau équivalent à celui des pertes.

Or, ces pertes ne se limitent évidemment pas à un manque à gagner au chapitre des ventes d'électricité. La disparition des retombées fiscales, des emplois directs et indirects, la dévitalisation de l'activité socio-économique et l'augmentation des paiements de transferts associés à la perte d'emplois et aux mesures de relance et de diversification de l'activité économique s'accumulent pendant des années, voire des décennies. Ainsi, dans le cas de la fermeture de la raffinerie Shell dans l'Est de Montréal, Le Conference Board du Canada chiffre ces pertes à 500 million \$/an.

La fermeture d'une industrie GCE représente le pire des scénarios en matière de création de richesse, pour la région affectée comme pour le Québec tout entier.

## Les surplus d'électricité, une occasion de dynamiser la structure industrielle du Québec

### *Les surplus d'électricité, une anomalie ?*

En commission parlementaire, le président-directeur général d'Hydro-Québec chiffrait les surplus d'électricité à 21,4 milliards de kWh, une situation qui ne devrait se résorber qu'à l'horizon de 2020. Ne pouvant plus être écoulés à bon prix sur les marchés d'exportation, notamment en raison de l'exploitation des gaz de schiste chez nos voisins du Sud, ces surplus représenteraient un coût de l'ordre de 1,5 milliard \$ pour la société québécoise.

D'où proviennent ces surplus ? Peut-être d'un excès de confiance sur les prix et sur les débouchés à l'exportation, mais aussi d'une demande locale, principalement industrielle, beaucoup plus faible que prévue. La crise économique mondiale de 2008-2009 qui perdure n'y est pas étrangère.

Mais les surplus ne sont pas une anomalie. Ils sont tout à fait naturels dans le cas de la grande hydraulité, une filière qui distingue le Québec puisque l'éolien et les mini-centrales peuvent se construire dans de nombreuses autres régions du monde. La mise en exploitation de grands complexes hydroélectriques apporte une surabondance d'électricité, jusqu'à ce que la demande ait rattrapé l'offre, et il faut alors que d'autres complexes soient déjà en chantier pour prévoir aux besoins futurs.

Or la situation de surplus actuelle n'est pas nécessairement un « problème ». Car cette surabondance cyclique est à l'origine de périodes de croissance inouïe au Québec.

### *Les contrats « à partage de risque »*

Dans les années 1980, les contrats d'électricité « à partage de risque », que plusieurs ont décrié en prônant l'exportation, ont permis d'attirer au Québec, sur une période de quelques années seulement, plus de 10 milliards \$ d'investissements en implantation ou en expansion d'usines.

Trente ans plus tard, ces industries sont toujours là<sup>4</sup>, soutenant des dizaines de milliers d'emplois et les activités socio-économiques de régions entières. Elles investissent des milliards de dollars pour maintenir et améliorer leurs installations. L'importance des investissements initiaux et récurrents des industries grandes consommatrices d'électricité font en sorte qu'elles s'installent pour des décennies.

Autre bilan positif des contrats « à partage de risque » : nous avons d'immenses ouvrages hydroélectriques aujourd'hui amortis, dont les coûts d'opération sont très bas et qui nous donnent les moyens de penser à des projets d'avenir, comme l'électrification des transports. Ce cycle : construction, exploitation, amortissement, se poursuit avec les autres grands ouvrages hydroélectriques, assurant aux Québécois une richesse durable.

---

4. À la seule exception de Norsk Hydro, usine de fabrication de magnésium primaire établie à Bécancour, qui a fermé ses portes en 2008, après 19 ans d'activité, le prix du magnésium étant devenu insoutenable à la suite de mesures de dumping exercées par des entreprises chinoises.

## *Transformer les surplus d'électricité en surplus de croissance*

Il était rafraîchissant d'entendre la première ministre dire, à Davos, qu'elle ne « voyait pas négativement les surplus d'Hydro-Québec », que « ces surplus sont disponibles pour attirer au Québec des investissements » et qu'il s'agit « d'un avantage comparatif dont on doit se servir ».

L'AQCIÉ partage tout à fait de cet avis. Cependant, nous sommes aussi persuadés que le tarif L est trop cher pour que les entreprises répondent à l'invitation de Mme Marois. Ce tarif est disponible depuis plusieurs années, sous certaines conditions. Sa perte de compétitivité mine son attrait et, aujourd'hui, l'insécurité instaurée dans la réglementation de l'électricité par le dernier budget nuit tout autant.

Le Québec a pourtant une occasion historique de briser la morosité actuelle et de lancer une nouvelle vague d'industrialisation. Une vague plus verte que la précédente aussi, puisque les technologies ont grandement évolué. Une nouvelle vague d'industrialisation qui nous profitera d'autant plus dans quelques années, alors que la reprise mondiale se sera affermie.

En octroyant des blocs d'électricité à des conditions qui permettent l'implantation de nouvelles industries et l'ajout de capacité aux industries existantes, le Québec tout entier, et particulièrement ses régions, en profiteront pendant des décennies.

Disposer d'un surplus d'une énergie propre et renouvelable, cela ne peut être un problème que si nous n'avons ni la créativité, ni le sens de l'entrepreneuriat nécessaires pour en tirer profit.

## Recommandations

Afin d'assurer que l'électricité demeure un élément symbiotique de l'essor économique durable du Québec, l'AQCIE propose les recommandations suivantes :

### **1. Informer les citoyens sur la réalité des tarifs et des contrats à prix concurrentiel**

Rien ne peut s'accomplir aujourd'hui sans acceptabilité sociale. Cela est d'autant plus vrai au Québec, où le sens de l'entrepreneuriat est moins largement partagé et où les entreprises sont généralement considérées de façon moins favorable qu'ailleurs au Canada et en Amérique du Nord.

Afin que le gouvernement dispose de la latitude et de l'appui populaire nécessaires à une relance de l'industrialisation au Québec, encore plus verte et plus efficace sur le plan énergétique, il est important que les citoyens soient renseignés sur la véritable nature des tarifs d'électricité, où les industriels interfinancent la consommation résidentielle, et sur les retombées économiques associées aux activités des industries GCE.

Lorsque l'on considère des retombées économiques de plus de 16 cents du kWh, il devient clair que ces sommes sont incomparables à ce que l'on peut attendre de l'exportation et qu'elles dépassent même largement le coût marginal de production de l'électricité.

Il existe une marge réelle qui permet de rendre le tarif L plus concurrentiel et de consentir des contrats à prix concurrentiel, **tout en créant une richesse additionnelle dont tous les Québécois profiteront.**

Il est essentiel que cela soit su, afin de donner au gouvernement les moyens d'agir.

### **2. Améliorer la compétitivité du tarif L et corriger le tarif M**

Afin de soutenir la compétitivité des entreprises québécoises, il est impératif de rendre le tarif L plus concurrentiel.

Il est également essentiel, par la même voie, de corriger la nature dysfonctionnelle du tarif M que nous avons brièvement exposée dans ce mémoire.

### ***3. Rétablir la stabilité et la prévisibilité des tarifs d'électricité québécois***

Le dernier budget demande à Hydro-Québec de réaliser des gains d'efficacités d'un ordre qu'il aurait probablement été impossible d'atteindre par la voie réglementaire habituelle. Il est compréhensible que le gouvernement assortisse cette demande d'une mesure transitoire qui lui permette d'en capturer les effets. Cependant, l'imprécision de cette mesure, quant à sa durée, à la restauration des droits et prérogatives de la Régie de l'énergie et au transfert des gains d'efficacités d'Hydro-Québec à sa clientèle à l'extinction de la mesure provisoire, nuit considérablement à la stabilité et à la prévisibilité des tarifs d'électricité québécois.

Nous avons exposé plus haut comment cette situation peut nuire de façon importante et durable à l'essor des industries GCE au Québec et à leur création de richesse, ici.

Il est donc nécessaire que la mesure provisoire soit limitée dans le temps, un délai de deux ans semblant le maximum pour confirmer la nature provisoire de cette mesure. Il est tout aussi important de préciser les modalités de retour des droits et prérogatives de la Régie de l'énergie et du transfert des gains d'efficacités recueillis d'Hydro-Québec dans la base tarifaire.

Afin de ne pas faire craindre une ingérence directe du gouvernement dans le processus de réglementation de l'énergie, une pratique qui ne convient nullement aux marchés modernes et ouverts de l'énergie, le gouvernement devrait préciser le quatrième alinéa de l'article 48.1 de la Loi sur la Régie de l'énergie – « tout autre objectif du gouvernement » – et l'inscrire dans un cadre de référence qui restreigne son incidence sur la fixation des tarifs d'électricité.

### ***4. Assurer la flexibilité nécessaire aux conditions de fourniture d'électricité***

En raison de l'importance des investissements requis pour l'implantation, le maintien et le développement des installations des industries GCE, et de la pérennité essentielle à leur rentabilisation, il est nécessaire que des discussions se poursuivent entre l'AQCIÉ et Hydro-Québec sur le développement de modes de fourniture d'électricité qui offre aux entreprises la flexibilité nécessaire pour traverser les périodes difficiles de l'économie.

## ***5. Favoriser l'industrialisation grâce à des prix concurrentiels***

Les surplus d'électricité et la diminution du nombre d'installations des industries GCE indiquent clairement que le pouvoir attractif du tarif L s'est émoussé et qu'il n'est plus suffisant pour encourager l'implantation de nouvelles industries GCE ou l'ajout important de capacité aux installations existantes.

C'est pourquoi l'octroi de nouveaux contrats à prix concurrentiel devrait être considéré, en raison des retombées économiques structurantes des entreprises GCE, de leur rôle essentiel dans la vie socio-économique des régions du Québec, de leur contribution à l'amortissement des grandes centrales hydroélectriques et de leur pérennité.

La comparaison entre les revenus tirés de l'exportation de l'électricité et ceux tirés des industries GCE, près de quatre fois plus importants, indiquent clairement qu'il existe une importante marge de négociation pour de tels contrats.

## Les entreprises membres de L'AQCIE







L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800  
Montréal (Québec) H3A 2R7  
Téléphone : 514 350-5496  
Télécopieur : 514 286-6078  
[www.aqcie.org](http://www.aqcie.org)